



Investit pour la protection des massifs forestiers contre les incendies

Avec le soutien de



UNION EUROPÉENNE

Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural

**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

MOE :



PMPFCI : Plan de Massif de Protection des Forêts Contre l'Incendie

Rappel du contexte :

En mars 2007, le préfet a édicté un Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PDPFCI) pour les Alpes de Haute Provence permettant d'identifier « les massifs forestiers pour lesquels la sécurité publique peut être compromise en cas de feux » et de définir « les priorités en terme de défense contre l'incendie ».

Les massifs du territoire de la DLVA sont le Luberon Oriental, le plateau de Valensole et le plateau d'Entrevennes.

Ces massifs ont bénéficié de l'élaboration de Plan de Massif de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PMPFCI).

Ce plan s'attache à faire des propositions d'actions pour faire face aux feux de forêts.

La délibération du conseil communautaire du 23 décembre 2013 attribue à la communauté de communes Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA) la compétence relative à la « mise en œuvre des plans de massif ».

A ce titre, des programmes d'actions ont été établis et des opérations précises et opérationnelles doivent être menées par la collectivité.

Un programme d'actions pluriannuel a été établi pour la période de 2015 à 2020.

Les actions listées dans ces plans de massifs ont été répertoriées et classées en 4 axes :

- donner un cadre juridique aux ouvrages, par la mise en servitude des pistes DFCI
- normaliser et améliorer les axes actuellement en état par la réfection et mise aux normes des pistes DFCI
- créer des points d'eau par la mise en place de citernes DFCI pour une l'alimentation d'un groupe d'intervention feux de forêt ou d'un hélicoptère bombardier d'eau (HBE)
- créer et pérenniser les coupures de combustibles

La mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en œuvre des programmes de travaux est réalisée par le pôle DFCI 04-05 de l'ONF.

Les travaux DFCI ainsi que la mission de maîtrise d'œuvre font l'objet de demande annuel de subvention auprès de l'Etat et FEADER. Ces opérations sont subventionnés à hauteur de 80% du HT.

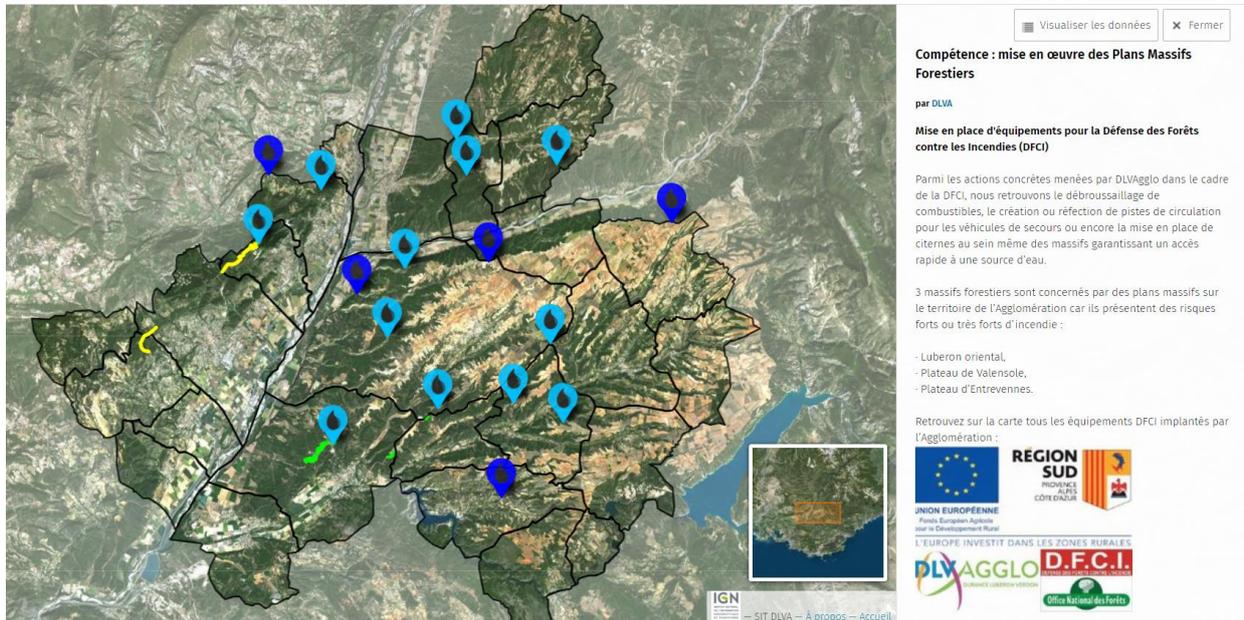
Les actions des Plans de Massifs de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PMPFCI)

Points d'eau – Citernes HBE		Pistes		Coupures de combustibles	
					
<i>Hélicoptère Bombardier d'Eau</i>	<i>Citerne à Gréoux les Bains</i>	<i>Piste LUB V33 à Villeneuve</i>		<i>2012</i>	<i>2015</i> <i>Esparron de Verdon</i>
<p>Les points d'eau doivent permettre l'alimentation d'un groupe d'intervention feux de forêt ou d'un hélicoptère bombardier d'eau (HBE)</p> <p>Les trois massifs forestiers gérés par DLVA sont dépourvus d'équipements accessibles aux HBE ou par les moyens terrestres.</p> <p>Le plan pluriannuel prévoit la mise en place de 23 citernes de capacité allant de 30 à 90 m³ répertoriées sur les 3 massifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> 5 sur le Luberon Oriental 14 sur le plateau de Valensole 4 sur le plateau d'Entrevennes 		<p>Le réseau existant de pistes DFCI doit être maintenu en état car en l'absence d'accès aucune manœuvre n'est possible pour les véhicules de secours.</p> <p>Il est nécessaire de sécuriser le statut foncier, de mettre en œuvre des travaux de réfection et de normaliser les pistes.</p> <p>Le plan pluriannuel prévoit sur les 3 massifs de travailler:</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur 110 km de réseau stratégique et réaliser des BDS sur l'axe dorsal pour le Luberon Oriental - sur 189 km de réseau stratégique en s'appuyant sur la création de coupures de combustibles sur le Plateau de Valensole - sur 48 km en maintenant le gabarit de végétation sur le plateau d'Entrevennes 		<p>Le débroussaillage est un élément fondamental pour la sécurité des intervenants. L'implantation des coupures de combustibles doit répondre à une nécessité stratégique pour asseoir les actions de lutte.</p> <p>Le principe général est de créer et de maintenir un réseau de coupures de combustibles sur le territoire DLVA</p> <p>Le plan pluriannuel prévoit sur 2 massifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'entretenir 119 ha de coupures existantes sur le Luberon Oriental - de créer 206 ha et d'entretenir 55 ha de coupures sur le plateau de Valensole 	

Les travaux réalisés sur le territoire de DLVAgglo depuis 2017

- 17 nouvelles citernes DFCI ont été implantées par DLVAgglo
- 2 pistes DFCI ont été remises aux normes
- 2 coupures de combustible DFCI ont été créées.

Toutes ces opérations sont financées par l'Etat et le **FEADER (Europe)** à hauteur de 80 % du HT.



1. Mise en place de 17 citernes DFCI:

Communes	Type de travaux	Réalisation /année	Montant TTC
Gréoux les Bains	Citerne 60 m3	2017	39 600,00 €
Allemagne en Provence	Citerne 60 m3	2017	42 720,00 €
Valensole	Citerne 30 m3	2017	33 840,00 €
Entrevennes	Citerne 60 m3	2017 et 2018	47 640,00 €
Villeneuve	Citerne 30 m3	2017	28 440,00 €
Volx	Citerne 60 m3	2017	47 640,00 €
Le Castellet	Citerne 30 m3	2017 et 2018	34 320,00 €
Allemagne en Provence	Citerne 30 m3	2017 et 2018	24 960,00 €
Riez	Citerne 60 m3	2019	42 230,00 €

Valensole	Citerne 60 m3	2019	42 984,00 €
Valensole	Citerne 60 m3	2019	42 918,00 €
Le Castellet	Citerne 30 m3	2019	37 438,00 €
Esparron-de-Verdon	Citerne 60 m3	2021	51 168,00 €
Puimoisson	Citerne 60 m3	2021	69 512,00 €
Villeneuve	Citerne 60 m3	2021	50 436,00 €
Valensole	Citerne 60 m3	2021	52 716,00 €
Valensole	Citerne 60 m3	2021	52 584,00 €

2. Création de 2 coupures de combustibles DFCI :

Les coupures de combustibles ont pour but de réduire la masse combustible disponible visant à diminuer la puissance d'un feu se propageant vers cet ouvrage. Ce dispositif de prévention permet aux services de secours de lutter contre l'incendie dans des conditions de sécurité satisfaisantes. De plus, ils pourront plus aisément défendre les enjeux humains, économiques et écologiques situés à proximité.

Les travaux ont pour objectif de couper une partie de la végétation herbacée arbustive et arborescente afin de limiter la propagation des feux et de protéger les enjeux environnants. Cette coupure impacte une bande de 50 à 150 mètres de large environ depuis le bord des pistes DFCI.

Ces travaux impactent des parcelles privées dont les propriétaires ont été destinataires d'une demande d'autorisation d'intervention.

Commune	Type de travaux	Réalisation /année	Montant TTC
Gréoux les Bains	Débroussaillage 32 ha	2018 / 2019	45 956.40 €
Gréoux les Bains /Saint Martin de Brômes	Débroussaillage 4.80 ha	2018 / 2019	9 100.80 €

3. Réfection de 2 pistes DFCI :

Les travaux de réfection de piste comprennent la restauration de la bande de roulement et la mise aux normes du gabarit ainsi que le débroussaillage des abords de la piste pour garantir la sécurité des véhicules de secours.

Ces travaux sont de deux types :

- travaux routiers
- travaux forestiers

Commune	Type de travaux	Réalisation /année	Montant TTC
Volx	Travaux forestiers	2017	19 481,00 €
Volx	Travaux routiers	2018 / 2019	64 679,00 €
Manosque/Pierrevert	Travaux routiers	2021	37 032,12 €